



CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 avril 2021
.....
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le lundi douze avril deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 6 avril 2021, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35 quorum : 12 (en référence à l'article 6-IV de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020).

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Pierre CAMUS-LUTZ, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel ÉON, Corinne CHÉNARD, Marie-Estelle IRISSOU (du point n°1 au point n°2), Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick ÉVIN, Hervé LEBEAU, Dolores LOBO, Yves ANDRIEUX, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MÉNARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Fabien HALLET, Julien ROUSSEAU, Farid OULAMI, Frédéric BOUDAN, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLÉE, Ludivine BEN BELLAL.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Laëticia BAR

Patricia GUILLOUËT à Laëticia BAR

Gilles PHILIPPEAU à Ludovic JOYEUX

Mathilde BELNA à Ludovic JOYEUX

Marie-Estelle IRISSOU à Corinne CHÉNARD à partir du point n°3

Enzo BONNAUDET à Yves ANDRIEUX

Absents excusés :

Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs :

- 5 du point n°1 au point n°2
- 6 à partir du point n°3

Nombre de conseillers effectivement présents :

- 29 du point n°1 au point n°2
- 28 à partir du point n°3

Secrétaires : Sylvie PELLOQUIN et Ludivine BEN BELLAL

N°	Objet	Vote
2021-23	Centre de vaccination éphémère Covid 19 sur la commune Le conseil municipal prend acte de l'ouverture d'un centre de vaccination éphémère sur la commune, aux conditions de mise en œuvre indiquées ci-dessus.	prend acte
2021-24	Règlement local de publicité métropolitain - débat sur les orientations générales Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du futur règlement local de publicité métropolitain.	prend acte
2021-25	Schéma de coopération et de mutualisation de la métropole nantaise – convention particulière 1 « SIG métropolitain et portail Géonantes » – avenant n°1 – approbation Le conseil municipal approuve l'avenant visant à permettre à la commune de Couëron d'adhérer au niveau 2 (périmètre étendu) du service commun chargé de la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) mutualisé à l'échelle de la Métropole créé entre la Métropole et ses communes membres et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.	unanimité
2021-26	Subvention 2021 à Sos Méditerranée Le conseil municipal attribue à l'association SOS Méditerranée une subvention de fonctionnement de 600 €.	31 voix pour 3 abstentions
2021-27	Programmation culturelle du théâtre Boris Vian – annulation de spectacles suite à l'état d'urgence sanitaire – proposition de remises gracieuses Le conseil municipal prononce les remises gracieuses sur la billetterie des spectacles prévus au théâtre Boris Vian et annulés compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, pour un montant global de 50 € et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.	unanimité
2021-28	Clôture de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale Le conseil municipal autorise la clôture de la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération	unanimité

N°	Objet	Vote																		
2021-29	<p>Organisation du temps de travail</p> <p>Le conseil municipal abroge les délibérations n°2000-4 du 6 mars 2000 relative à la réduction du temps de travail – protocole d'accord, 2008-160 du 15 décembre 2008 relative aux modalités d'organisation de la journée de solidarité appliquée aux agents territoriaux, 2011-51 du 27 juin 2011 et 2014-57 du 30 juin 2014 relatives aux autorisations d'absence exceptionnelles. Il approuve les règles de gestion du temps définies dans l'exposé de la présente délibération et applique la délibération à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les agents régis par une organisation fixée sur l'annualisation en année scolaire et du 1^{er} janvier 2022 pour les autres.</p>	21 voix pour 9 voix contre 4 abstentions																		
2021-30	<p>Désignation du référent alerte éthique</p> <p>Le conseil municipal confie au collège de déontologie placé auprès du centre de gestion de Loire Atlantique la mission de référent alerte éthique de la Ville de Couëron.</p>	unanimité																		
2021-31	<p>Adhésion 2021 au Club des utilisateurs de Sedit Marianne</p> <p>Le conseil municipal autorise l'adhésion de la ville de Couëron à la CUSMA pour l'année 2021 pour un montant de 300 €.</p>	unanimité																		
2021-32	<p>Service de médecine de prévention du centre départemental de gestion - avenant à la convention d'adhésion</p> <p>Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique et inscrit les crédits correspondants au budget.</p>	unanimité																		
2021-33	<p>Tableau des effectifs – modification</p> <p>Le conseil municipal approuve la création et la suppression des postes présentés dans la délibération, autorise les emplois correspondant à des accroissements temporaires d'activité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville et inscrit les crédits correspondants au budget.</p>	unanimité																		
2021-34	<p>Indemnités des élus – modification</p> <p>Le conseil municipal suspend le versement des indemnités de fonction de conseiller municipal de Monsieur Enzo Bonnaudet du fait de sa mise en retrait temporaire. Les autres dispositions des délibérations n°2020-28 du 16 juillet 2020 et 2020-92 du 14 décembre 2020 restent identiques. L'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est rappelé dans le tableau annexé à la délibération.</p>	unanimité																		
2021-35	<p>Règlement intérieur des activités péri-éducatives – révision</p> <p>Le conseil municipal adopte le nouveau règlement des activités péri-éducatives suivant le projet annexé à la délibération, avec prise d'effet à compter du 1^{er} mai 2021 et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	unanimité																		
2021-36	<p>Structures petite enfance / multi accueil du bourg, multi accueil de la Chabossière et crèche familiale Les Galopins - règlements de fonctionnement et projets d'établissements – modification</p> <p>Le conseil municipal approuve la grille de critères applicable au traitement des demandes de pré-inscription. Il approuve la mise à jour apportée aux règlements de fonctionnement et aux projets d'établissements des multi-accueils du Bourg et de la Chabossière, ainsi qu'à celui de la crèche familiale Les Galopins (joint à la délibération), en matière de traitement des informations relatives à la commission d'attribution des places et à la mise en place d'une grille de cotation. Il autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place de cette méthode, et à signer les règlements des structures petite enfance</p>	unanimité																		
2021-37	<p>Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) – approbation d'un avenant à la convention 2017-2020 avec Nantes Métropole</p> <p>Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention FAJ 2017-2020 procédant à la prolongation d'un an (jusqu'au 31 décembre 2021) de ladite convention.</p>	unanimité																		
2021-38	<p>Commission communale d'aménagement foncier – rectification d'erreur matérielle</p> <p>Le conseil municipal prend acte de la rectification de la délibération n°2020-84 du 14 décembre 2020 concernant le tableau des votes relatifs à la désignation des représentants suppléants comme dans le tableau ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="316 1727 1254 1951"> <thead> <tr> <th>Listes</th> <th>« Couëron se réalise avec vous » - Candidat</th> <th>« Couëron se réalise avec vous » - Candidat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Représentant suppléant</td> <td>Hervé Lebeau</td> <td>Olivier Scotto</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants</td> <td>35</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Nombre de voix pour</td> <td>28</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Nombre de voix contre</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'abstentions</td> <td>7</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les autres dispositions de la délibération n°2020-84 du 14 décembre 2020 restent inchangées.</p>	Listes	« Couëron se réalise avec vous » - Candidat	« Couëron se réalise avec vous » - Candidat	Représentant suppléant	Hervé Lebeau	Olivier Scotto	Nombre de votants	35	35	Nombre de voix pour	28	28	Nombre de voix contre	0	0	Nombre d'abstentions	7	7	unanimité
Listes	« Couëron se réalise avec vous » - Candidat	« Couëron se réalise avec vous » - Candidat																		
Représentant suppléant	Hervé Lebeau	Olivier Scotto																		
Nombre de votants	35	35																		
Nombre de voix pour	28	28																		
Nombre de voix contre	0	0																		
Nombre d'abstentions	7	7																		
2021-39	<p>Décisions municipales et contrats – information</p> <p>➤ Décision municipale n°2021-1 du 19 janvier 2021 – Travaux de réfection des toitures et combles des établissement Marcel Gouzil, Charlotte Divet restauration comprise, Jean Macé et la cuisine centrale – 202027 – Attribution – Lot n°1 : entreprise Axima – Lot n°2 : entreprise Axima – Lot n°3 : Isodeal – Lot n°4 : AM3I Plus</p>																			

N°	Objet	Vote
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision municipale n°2021-2 du 19 janvier 2021 – Accord cadre de fourniture de vêtements de travail et d'épi (équipement de protection individuelle) et d'accessoires pour la ville de Couëron – 202021 – Attribution – Lots n°1 et n°2 : France sécurité ➤ Décision municipale n°2021-3 du 19 janvier 2021 – Travaux de réfection des cours des établissements Marcel Gouzil et Charlotte Divet sur la commune de Couëron – 202028 – Attribution – Entreprise Landais André ➤ Décision municipale n°2021-4 du 21 janvier 2021 – Travaux de construction d'un multi-accueil sur le quartier de la Chabossière – Relance des lots 6, 7 et 14 – 202022 – Attribution – Lot n°7 :ADM Brodu – Lot n°14 : Equip Service ➤ Décision municipale n°2021-5 du 25 janvier 2021 – Renouvellement des adhésions aux associations ➤ Décision municipale n°2021-6 du 5 février 2021 – Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagements des espaces extérieurs des écoles Marcel Gouzil, Chralotte Divet et de la cuisine centrale de Couëron – 201903 – Approbation avenant n°1 ➤ Décision municipale n°2021-7 du 11 février 2021 – Marchés de travaux de réhabilitation du gymnase Léo Lagrange à Couëron – 202001 – Approbation avenant n°2 au lot n°5 - Peinture ➤ Décision municipale n°2021-8 du 10 février 2021 – Renouvellement des adhésions aux associations ➤ Décision municipale n°2021-9 du 12 février 2021 – Prestations de vérifications réglementaires des installations techniques du patrimoine bâti et non-bâti de la ville de Couëron – 202030 – Attribution – Entreprise Socotec équipements ➤ Décision municipale n°2021-10 du 12 février 2021 – Prestation de relevés de plans, planchers, façades et toitures pour la ville de Couëron – 202031 – Attribution – Entreprise Kadran ➤ Décision municipale n°2021-11 du 22 février 2021 – Accords-cadres d'acquisition de documents pour la médiathèque Victor Jara de Couëron – 202106 – Attribution – Lot n°1 : Librairie Durance – Lot n°2 : Librairie Coiffard – Lot n°3 : Librairie Atalante – Lot n°4 : Librairie les enfants terribles – Lot n°5 : Librairie Aladin – Lot n°6 : Librairie La Mystérieuse librairie ➤ Décision municipale n°2021-12 du 25 février 2021 – Renouvellement des adhésions aux associations ➤ Décision municipale n°2021-13 du 4 mars 2021 – Marchés de protection juridique des agents et des élus de la ville de Couëron – Lot n°4 – Avenant n°2 – Augmentation de la prime 2021 ➤ Décision municipale n°2021-14 du 8 mars 2021 – Le Mortier des Noues – Mise à disposition de la parcelle CV n°54 au profit de l'association Océan ➤ Décision municipale n°2021-15 du 8 mars 2021 – Animaux errants ou en divagation sur le territoire communal : convention de prestation de service avec la société Sous mon aile ➤ Décision municipale n°2021-16 du 11 mars 2021 – Renouvellement des adhésions aux associations ➤ Décision municipale n°2021-17 du 11 mars 2021 – Régie de recettes droits de place - n°Hélios 1706 - Modification de l'acte de création ➤ Décision municipale n°2021-18 du 18 mars 2021 – Marché de création, exécution et suivi de fabrication de supports de communication relatifs à la programmation des spectacles vivants au théâtre Boris Vian - 202029 - attribution - Aude Perrier Hartland Villa ➤ Décision municipale n°2021-19 du 18 mars 2021 – Travaux de construction d'un multi-accueil sur le quartier de la Chabossière - 202105 - attribution - lot n°6 - métallerie – serrurerie : entreprise Mérand ➤ Décision municipale n°2021-20 du 22 mars 2021 – Rénovation et mise en conformité des chaufferies de l'école Rose Orain / Louise Michel et du restaurant scolaire (chauffage et production eau chaude sanitaire – 202011 – Attribution – Entreprise FEE ➤ Décision municipale n°2021-21 du 16 mars 2021 – Autorisation d'ester en justice devant le tribunal administratif de Nantes dans le cadre d'une procédure de recours contentieux ➤ Décision municipale n°2021-22 du 23 mars 2021 – Renouvellement des adhésions aux associations 	prend acte

Carole Grelaud
Maire,
Conseillère départementale

Affiché à Couëron du 19 avril au 3 mai 2021

